

Département de la Manche
 Arrondissement de Coutances
 Canton de Créances
 Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de conseillers :
 en exercice : 15
 présents : 10
 votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 1^{er} décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - YBERT Valéry - LECORNUS Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes excusées :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
 POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle - LEMAITRE Stéphanie.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

7 - FINANCES LOCALES

7.10 - Divers

Devis Saur de mise en sécurité de postes de relèvement et choix du financement

- Délibération n° DEL2025-11-05

M. Le Maire présente aux conseillers les devis de la Saur d'un montant de 27 369,42 € TTC.

Il les informe du mode de financement possible de cette nouvelle dépense suite aux conseils de la Saur :

- imputer le devis relatif à la livraison et pose de 6 postes de relèvement d'un montant de 6 604,28 € HT (7 925,14 € TTC) sur le fonds de travaux prévu au contrat Saur ;
- imputer le devis relatif à la réalisation des trappes pour ces 6 postes d'un montant de 16 203,56 € (19 444,27 €) en dépenses d'investissement du budget d'assainissement 2025.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- ☞ Article 1er : d'imputer le devis relatif à la livraison et pose de 6 postes de relèvement d'un montant de 6 604,28 € HT (7 925,14 € TTC) sur le fonds de travaux prévu au contrat Saur ;
- ☞ Article 2 : d'accepter le devis de l'entreprise SAUR pour la réalisation des trappes pour 6 postes de relèvement d'un montant de 16 203,56 € (19 444,27 €) en dépenses d'investissement du budget d'assainissement 2025 et d'autoriser M. Le Maire à le signer ;
- ☞ Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives se rapportant à ce dossier.

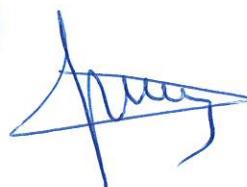
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 27 novembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.